

## NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS

### Contexte

Les dispositions prévues par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, prévoient la réalisation d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à joindre au Compte Financier Unique.

La forme et la présentation de cette note restent à l'appréciation de la collectivité ; les points développés dans la présente note sont les suivants :

- présentation agrégée des résultats ;
- Les budgets annexes : présentation de l'exercice ;
- Le budget principal : présentation de l'exercice et ratios ;
- La dette de la collectivité ;
- Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions ;
- liste des délégataires de services publics ;
- tableau des acquisitions et cessions immobilières.

### **1- PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS**

La CCPR en 2024 présente un budget principal et 9 budgets annexes :

- Deux budgets de zone économique : les Jarissous (Tocane) et Villetoureix ;
- Un budget de zone à usage d'habitation : Lotissement de Douchapt ;
- Un budget de tourisme : Office de Tourisme Intercommunal
- Un budget pour le Village de Beauclair
- Deux budgets d'assainissement : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et Unité de Traitement des Matières de Vidange ;
- Un budget pour le service Autorisation des Droits du Sol (instructions d'urbanisme) ;
- Un budget REOMI en gestion par le SMD3.

L'ensemble des budgets cumulés représentent une dépense de 22 007 649.73 € en 2024 répartis entre le fonctionnement pour 16 204 810.98 € et l'investissement pour 5 802 838.75 € soit 74% de fonctionnement et 26% d'investissement :

## AR Prefecture

024-200040400-20250320-2025\_28-BF  
Reçu le 28/03/2025

Note de présentation des Comptes Financiers Uniques 2024 de la CCPR

	DEPENSES/RECETTES	Crédits ouverts (BP+DM+Rar N-1)	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Totaux (Réal.+RAR)
<b>BUDGET</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>				
Budget Principal	DEPENSES	6 192 593.07 €	4 868 575.21 €	425 784.21 €	5 294 359.42 €
	RECETTES	6 192 593.07 €	4 708 320.82 €	1 001 316.80 €	5 709 637.62 €
SPANC	DEPENSES	14 058.20 €	2 166.62 €	0.00 €	2 166.62 €
	RECETTES	27 533.60 €	20 880.06 €	0.00 €	20 880.06 €
OTI	DEPENSES	49 065.57 €	32 758.20 €	665.00 €	33 423.20 €
	RECETTES	53 719.86 €	51 646.80 €	0.00 €	51 656.80 €
VILLAGE BEAUCLAIR	DEPENSES	3 876.12 €	767.00 €	2 489.10 €	3 256.10 €
	RECETTES	3 876.12 €	2 599.00 €	0.00 €	2 599.00 €
LOTISSEMENT	DEPENSES	146 648.94 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RECETTES	178 098.24 €	38 963.30 €	0.00 €	38 963.30 €
ADS	DEPENSES	1 073.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RECETTES	1 991.74 €	977.00 €	0.00 €	977.00 €
ZA VILLETUREIX	DEPENSES	447 966.74 €	447 966.74 €	0.00 €	447 966.74 €
	RECETTES	447 966.74 €	447 966.74 €	0.00 €	447 966.74 €
ZA JARISSOU	DEPENSES	378 611.43 €	16 666.67 €	0.00 €	16 666.67 €
	RECETTES	378 611.43 €	16 666.67 €	0.00 €	16 666.67 €
UTMV	DEPENSES	10 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
	RECETTES	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
REOMI	DEPENSES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RECETTES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>				
	DEPENSES TOTALES	7 243 893.07 €	5 368 900.44 €	433 938.31 €	5 802 838.75 €
	RECETTES TOTALES	7 294 390.80 €	5 288 020.39 €	1 001 316.80 €	6 289 337.19 €

**AR Prefecture**

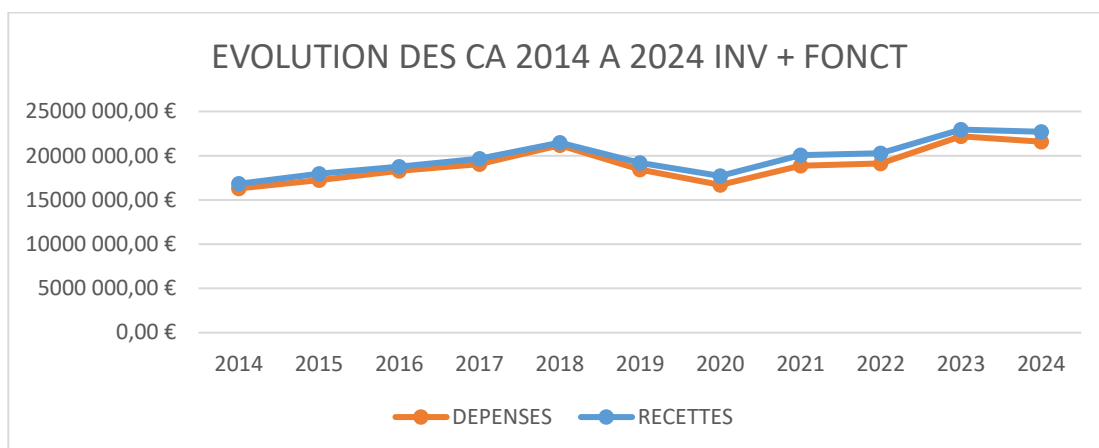
024-200040400-20250320-2025\_28-BF  
Reçu le 28/03/2025

Note de présentation des Comptes Financiers Uniques 2024 de la CCPR

	DEPENSES/RECETTES	Crédits ouverts (BP+DM)	Réalisations	Rattachements 2024	Totaux (Réal.+Ratt.)
<b>BUDGET</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Budget Principal	DEPENSES	13 200 862.61 €	11 645 955.29 €	254 688.09 €	11 900 643.38 €
	RECETTES	13 200 862.61 €	12 699 897.15 €	287 533.67 €	12 987 430.82 €
SPANC	DEPENSES	248 333.56 €	239 804.60 €	844.70 €	240 649.30 €
	RECETTES	277 775.22 €	220 443.00 €	0.00 €	220 443.00 €
OTI	DEPENSES	338 287.12 €	317 598.26 €	3 412.92 €	321 011.18 €
	RECETTES	338 287.12 €	305 410.17 €	15 601.01 €	321 011.18 €
VILLAGE BEAUCLAIR	DEPENSES	124 492.12 €	91 775.38 €	12 522.13 €	104 297.51 €
	RECETTES	124 492.12 €	104 297.51 €	0.00 €	104 297.51 €
LOTISSEMENT	DEPENSES	146 648.94 €	38 963.30 €	0.00 €	38 963.30 €
	RECETTES	146 648.94 €	38 963.30 €	0.00 €	38 963.30 €
ADS	DEPENSES	157 064.00 €	142 746.07 €	0.00 €	142 746.07 €
	RECETTES	157 064.00 €	113 944.33 €	28 801.74 €	142 746.07 €
ZA VILLETUREIX	DEPENSES	606 051.46 €	606 039.18 €	0.00 €	606 039.18 €
	RECETTES	606 051.46 €	587 960.90 €	0.00 €	587 960.90 €
ZA JARISSOU	DEPENSES	374 723.76 €	12 769.00 €	0.00 €	12 769.00 €
	RECETTES	391 612.92 €	9 809.00 €	0.00 €	9 809.00 €
UTMV	DEPENSES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RECETTES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
REOMI	DEPENSES	3 380 204.00 €	2 837 692.06 €	0.00 €	2 837 692.06 €
	RECETTES	3 380 204.00 €	2 988 181.40 €	0.00 €	2 988 181.40 €
	<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	DEPENSES TOTALES	18 576 667.57 €	15 933 343.14 €	271 467.84 €	16 204 810.98 €
	RECETTES TOTALES	18 622 998.39 €	17 068 906.76 €	331 936.42 €	17 400 843.18 €

	Crédits ouverts (BP+DM+Ràr N-1)	Réalisations	Restes à réaliser 31/12 + rattachements	Totaux (Réal.+RAR+Ratt.)
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES INV+FONCT</b>	25 820 560.64 €	21 302 243.58 €	705 406.15 €	22 007 649.73 €
	Crédits ouverts (BP+DM+Ràr N-1)	Réalisations	Restes à réaliser 31/12 + rattachements	Totaux (Réal.+RAR+Ratt.)
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES INV+FONCT</b>	25 917 389.19 €	22 356 927.15 €	1 333 253.22 €	23 690 180.37 €

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et recettes des budgets cumulés depuis 2014 :



Evolution comparée des dépenses de fonctionnement et d'investissement :

	2023	2024	Evolution €	Evolution %
Fonctionnement	16 051 742,16 €	16 204 810,98 €	153 068,82 €	+0.95 %
Investissement	6 136 528,89 €	5 368 900,44 €	-767 628,45 €	-12.51 %
cumul	22 188 271,05 €	21 573 711,42 €	-614 559,63 €	-2.77 %

On constate un ralentissement de la croissance des dépenses de fonctionnement (+0.95% entre 2023 et 2024).

## 1- Eléments explicatifs sur la réalisation budgétaire 2024, budgets annexes

### 2.1- Budgets de zones

#### -Le budget de la ZAE du Jarissou

Une vente a été réalisée pour un montant de 6 849,00 €. Le stock final de ce budget, à terme, serait de 361 944,76 €. Un budget de clôture sera mis en place pour l'année 2025.

-Le budget 2024 de la ZAE de Villetoureix a été un budget de clôture. Les opérations croisées entre le budget principal et le budget annexe ont été les suivantes :

En dépenses de fonctionnement, le budget de la ZAE a porté 151 234,72 € qui ont été transférés vers les recettes de fonctionnement du budget principal, qui l'a de son côté transféré en investissement via le virement de section.

En recettes de fonctionnement le budget de la ZAE a constaté son stock final soit 447 966,74 €, transféré au BP en dépenses d'investissement.

En dépenses d'investissement le budget de la ZAE a porté 288 932,80 € transférés en recettes d'investissement au budget principal dont 244 964,74 € pour le capital d'emprunt qu'il reste à rembourser. Ces transferts cumulés ont eu un coût de 7 801 € au budget principal.

#### -Le budget du lotissement à usage d'habitation de Douchapt :

Deux ventes ont eu lieu pour un montant de 38 963.30 €.

**2.2- Budgets d'eau et assainissement****-Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : équilibre et trajectoires inverses des recettes**

Le budget du SPANC clôture avec un excédent de fonctionnement de 27 188,95 €, l'exercice a donc été équilibré par ses propres recettes, cependant, l'exercice a été déficitaire (CAF brute négative) et l'excédent de fonctionnement reporté entre 2024 et 2023 a diminué de 20 206 €. Cette diminution est notamment due aux recettes (- 6 504 €) et à l'augmentation des dépenses de 21 778 €, mais surtout au fait que ce budget a dû porter un reversement exceptionnel de l'excédent pour un montant de 10 354,20 € envers le budget principal afin de régulariser le transfert de 2 assainissements qui avaient été portés par le budget SPANC au lieu du budget principal.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Excédent de fonctionnement</b>	53 135,74	41 951,09	39 080,24	39 530,33	47 395,25	27 188,95
<b>Aides Agence de l'eau</b>	26 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Redevances</b>	171 517,93	171 647,72	187 461,25	185 243,75	191 143,19	186 473,06
<b>Prestations</b>	34 562,71	37 845,29	52 169,63	42 391,45	31 107,24	29 272,72

**-Le budget de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV) :** ce budget ne présente qu'un report d'excédent d'investissement pour 7 168.50 €, le projet de relancement d'une étude n'ayant pas été concrétisé en 2024.

**2.3- Budget annexe de Beauclair****-Le budget du village de gîtes de Beauclair :**

Le budget du Village de Beauclair a stabilisé ses dépenses de fonctionnement par rapport à 2022. Par rapport à 2023, les recettes liées aux locations et aux options, ont baissé de 6 500 €. De plus, des recettes exceptionnelles pour 32 682 € avaient été perçues en 2023 ce qui avait minimisé le besoin en subvention d'équilibre. En 2024, la subvention d'équilibre revient à un niveau comparable à celui de 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Subvention réalisée</b>	29 659,94	29 650,61	23 537,02	48 317,05	21 348,08	50 306,06
<b>Recettes de locations + options</b>	38 394,17	34 883,70	49 461,31	56 550,57	49 201,39	42 763,25
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	68 451,07	64 599,26	73 386,99	105 786,72	104 766,23	104 297,51

**2.4- Budget de tourisme****-Le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)**

Le budget de l'OTI porte les animations directement gérées par l'office. Le budget principal porte, en parallèle, un analytique lié à la politique de développement territorial.

La taxe de séjour perçue en 2024 est en hausse (+23 770 €) ce qui équilibre l'augmentation des dépenses de fonctionnement et permet la diminution de la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal, qui revient au niveau de 2022.

Le chapitre des charges à caractère général augmente de près de 20 000 € et les amortissements augmentent de 8 000 € mais en parallèle le chapitre du personnel diminue de 17 000 €, du fait du départ d'un agent remplacé par une apprentie et par le transfert de la charge de la gestion du budget Beauclair directement sur ce service.

Les recettes propres au service augmentent : après plusieurs années de stabilisations aux alentours des 50 000 €, la taxe de séjour augmente par rapport à 2023 (+23 770 €), ainsi que les prestations de services (+ 2 100 €).

De ce fait, la subvention d'équilibre de fonctionnement baisse de 28 595 € par-rapport à 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Subvention réalisée</b>	173 051,17	164 246,57	199 944,87	200 440,65	234 268,62	205 673,52
<b>Recettes de taxe de séjour</b>	74 122,11	63 661,04	57 155,40	54 775,72	59 711,83	83 481,53
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	253 443,03	242 166,83	280 100,18	280 535,30	308 884,63	321 011,18

La section d'investissement est excédentaire notamment grâce à la subvention d'équipement versée en 2023 pour l'acquisition du camion. En 2024, le budget OTI a touché la subvention pour le camion d'un montant de 41 000 € et n'a eu comme dépense, que le paiement du site Internet à hauteur de 24 000 €.

**2.5- Le budget des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**

Ce budget s'équilibre par le biais d'une subvention de 113 944,33 € du budget principal, en baisse par-rapport à 2023. Le niveau général des dépenses et des recettes diminue ainsi que le coût du service pour la CCPR (départ d'un agent non remplacé).

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Subvention réalisée</b>	93 559,41	126 899,74	125 120,10	125 549,42	113 944,33
<b>Prestation de service</b>	25 842,11	29 520,00	32 472,00	31 635,60	28 801,74
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	120 201,38	154 448,50	157 592,10	157 185,02	142 746,07

## 2.5- Le budget REOMI (redevance incitative)

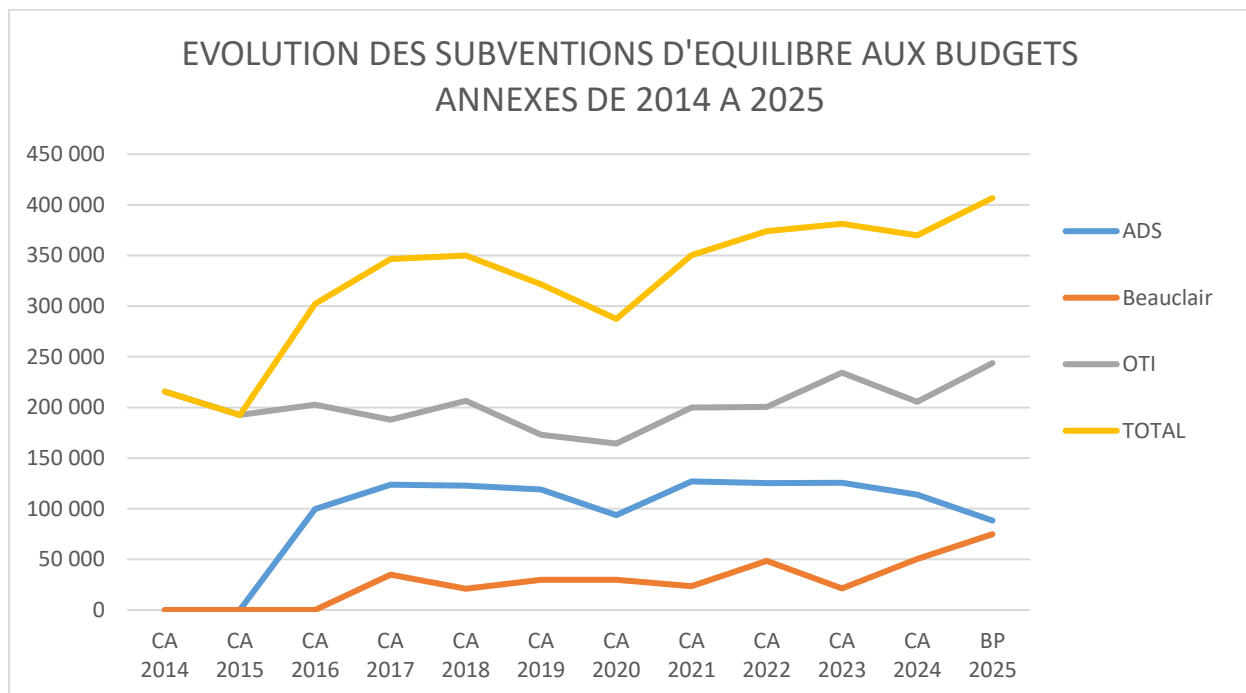
Le budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) est mis en place depuis l'année 2023, suite à la suppression de la TEOM. Il s'élève en dépenses au CA à 2 837 692,06 € et recettes au CA à hauteur de 2 988 181,40 € (excédent de + 150 489,34 € qui sera reporté au budget 2025). Il est en gestion par les services du SMD3.

## 2.6- Bilan des subventions d'équilibre

Le budget principal a porté 369 923,91 € de subventions d'équilibre de fonctionnement en 2024, pour 435 209,00 € budgétés : les virements d'équilibre se font toujours en fin d'année sur la base des besoins réels de l'exercice afin que les budgets annexes clôturent si possible à l'équilibre.

Le budget de la ZAE de Villeteureix n'a pas été équilibré par des subventions d'équilibre, pour rappel, il s'agit d'un budget de clôture. Le budget de la ZAE du Jarrisou a été équilibré en investissement par une avance du budget principal pour 9 817,67 €.

**Le montant des subventions de fonctionnement versées est en diminution de 11 000 € par-rapport au réalisé 2023.**



## AR Prefecture

024-200040400-20250320-2025\_28-BF  
Reçu le 28/03/2025

Note de présentation des Comptes Financiers Uniques 2024 de la CCPR

	2023			2024			Evolution
Budget	BP 2023 (avec DM)	CA 2023	différence BP/CA 2023	BP 2024 (avec DM)	CA 2024	différence BP/CA 2024	DE CA/CA
<b>ADS</b>	130 255,75	125 549,42	- 4 706,33	125 564,00	113 944,33	11 619,67	- 11 605,09
<b>OTI</b>	235 942,99	234 268,62	-1 674,37	237 211,12	205 673,52	31 537,60	- 28 595,10
<b>Beauclair</b>	64 960,49	21 348,08	- 43 612,41	72 434,77	50 306,06	22 128,71	+ 28 957,98
<b>Sous-total sub. de fonctionnement</b>	431 159,23	381 166,12	-49 993,11	435 209,89	369 923,91	65 285,98	- 11 242,21
<b>ZAE Villeteureix</b>	43 974,66	43 968,06	-6.60	-	-	-	
<b>ZAE Jarissou (avance)</b>	54 592,21	54 584,46	-7.75	9 817,67	9 817,67	-	
<b>Lotissement</b>	-	-	-	-	-	-	
<b>UTMV</b>	2 831,50	-	+ 2 831,50	-	-	-	
<b>Sous-total sub. d'investissement (ou avance)</b>	101 398,37	98 552,52	+ 2 817,15	9 817,67	9 817,67	-	
<b>Total</b>	532 557,60	479 718,64	-47 175,96	445 027,56	379 741,58	65 285,98	



**2- Eléments explicatifs sur la réalisation budgétaire 2024, budget principal**

Les ratios financiers sont calculés à partir du compte financier unique 2024 avec la population DGF soit 22 642 habitants en 2024.

**+ Résultats****CFU 2024 BP :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		284 377,15	597 098,29		597 098,29	284 377,15
Opérations de l'exercice	11 900 643,38	12 987 430,82	4 868 575,21	4 708 320,82	16 769 218,59	17 695 751,64
<b>TOTAUX</b>	<b>11 900 643,38</b>	<b>13 271 807,97</b>	<b>5 465 673,50</b>	<b>4 708 320,82</b>	<b>17 366 316,88</b>	<b>17 980 128,79</b>
Résultats de clôture		1 371 164,59	757 352,68			613 811,91
Restes à réaliser			425 784,21	1 001 316,80	425 784,21	1 001 316,80
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>11 900 643,38</b>	<b>13 271 807,97</b>	<b>5 891 457,71</b>	<b>5 709 637,62</b>	<b>17 792 101,09</b>	<b>18 981 445,59</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 371 164,59</b>	<b>181 820,09</b>			<b>1 189 344,50</b>

**Pour rappel CA 2023 BP :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 079 083,16	918 027,20		918 027,20	1 079 083,16
Opérations de l'exercice	11 903 950,62	12 948 098,63	2 739 449,00	3 060 377,91	14 643 399,62	16 008 476,54
<b>TOTAUX</b>	<b>11 903 950,62</b>	<b>14 027 181,79</b>	<b>3 657 476,20</b>	<b>3 060 377,91</b>	<b>15 561 426,82</b>	<b>17 087 559,70</b>
Résultats de clôture		2 123 231,17	597 098,29			1 526 132,88
Restes à réaliser			1 442 083,23	200 327,50	1 442 083,23	200 327,50
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>11 903 950,62</b>	<b>14 027 181,79</b>	<b>5 099 559,43</b>	<b>3 260 705,41</b>	<b>17 003 510,05</b>	<b>17 287 887,20</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 123 231,17</b>	<b>1 838 854,02</b>			<b>284 377,15</b>

Le résultat définitif de la section d'investissement s'élève à -181 820.09 €, ce qui est un retour à une situation plus classique après un compte administratif 2023 qui s'était caractérisé par un très fort besoin de financement de la section d'investissement (1.8 M €). Ceci s'explique par le fait que l'année 2023 a été une année de très forts démarrages de projets ayant vu leur finalisation sur l'année 2024.

Le résultat de fonctionnement est en diminution par-rapport à 2023, notamment lié au faible résultat reporté 2024. Cependant, du fait du faible besoin de financement de l'investissement, la section de fonctionnement permet de dégager davantage de report potentiel en fonctionnement après financement de l'investissement : 1 189 344.50 € contre 284 377.15 € en 2023.

Nous revenons aux niveaux des résultats de 2022 où le report en fonctionnement était de 1 079 083 €.

On note également une extrême stabilité des dépenses et recettes annuelles de fonctionnement : 3 000 € de différence en dépenses et +39 000 € en recettes.

	Résultat d'investissement (compte 001)	Excédent de fonctionnement reporté potentiel (compte 002)
<b>2022</b>	-918 027,20	1 079 083.16
<b>2023</b>	-597 098.29	284 377.15
<b>2024</b>	-757 352.68	1 189 344.50

## Les investissements : une année de fortes réalisations

**Le volume des dépenses d'investissement est important** : 4.868 M € en 2024 contre 2.739 M € en 2023. Cette augmentation est partiellement liée aux opérations croisées en dépenses et recettes : Besse & Aupy et reprise de la ZAE de Villeteureix pour environ 1.2 M €, neutres pour la section.

Exception faite de ces opérations, le niveau des dépenses d'investissement est donc stable par-rapport à 2023 (opérations d'équipement 2024 : 3.118 M €, en 2023 : 3.378 M €).

Pour autant les dépenses « réelles » d'opérations 2024 sont à la fois plus importantes en montants individuels, et plus réalisées que d'ordinaire : Les opérations d'équipement s'élèvent à 3 118 445 € pour 3.866 M € budgétés soit 80% de réalisation contre 1 936 489 € au CA 2023 (51% de réalisation).

**Les principales opérations 2024**, par ordre de montants, ont été les suivantes :

-la voirie : 932 531 € dont :

\*500 000 € de travaux 2024

\*109 000 € de restes à réaliser travaux 2023

\*324 000 € de matériaux, sortis du fonctionnement (dont 27 376 € de révision des prix)

Pour comparaison en 2023, les réalisations ont été de 566 090 € : 414 898 € de travaux et 151 192 € de matériaux ;

-reprise de la ZAE de Villeteureix : 447 966 € (*neutralisé en recettes, coût réel 8 000 €*)

-le matériel de voirie : 378 997 € (dont 200 000 € RAR 2023)

-locaux B&A : 287 913 € (*neutralisés en recettes*) (RAR 2023)

-Fonds de concours gymnase : 150 000 €

-aménagement J Prévert : 127 834 € (RAR 2023)

-Périgord Numérique : 112 369 €

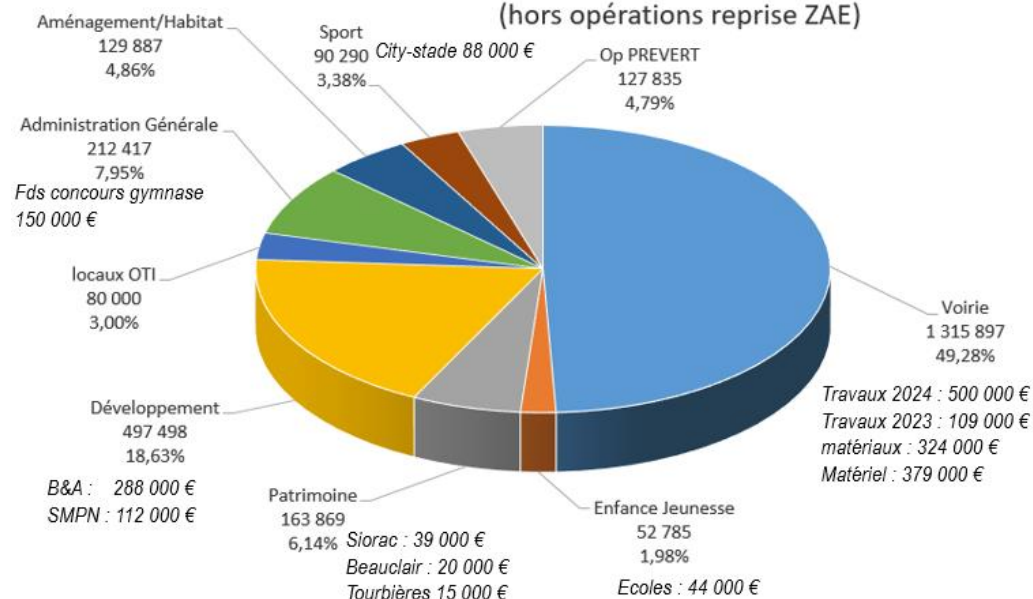
-Achat terrain Gens du voyage : 83 080 €

-City stade Verteillac : 88 151 € (RAR 2023)

-locaux OTI : 80 000 € (RAR 2023)

Docs urbanisme 47 000 €  
Terrains familiaux 83 000 €

**Répartition des investissements 2024 (CA/CFU) par service**  
(hors opérations reprise ZAE)

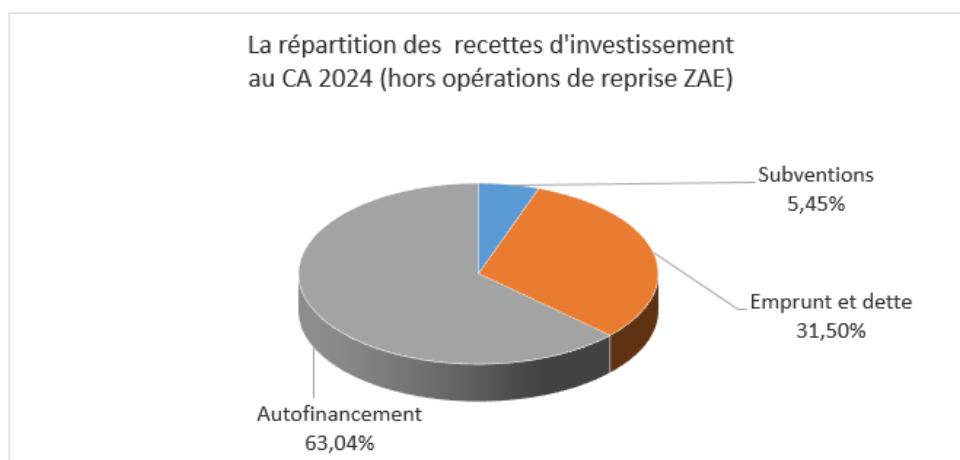


Le Plan Pluriannuel d'Investissement qui avait été adopté par délibération n°2024-67 présentait trois projets pluriannuels. Parmi eux, l'aménagement des locaux Jacques Prévert a suivi son cours avec 80% de réalisation des dépenses. En revanche le projet de piscine de Ribérac a été ajourné suite à un changement dans les objectifs (démarrage d'un réseau de chaleur en projet pour 2025) et le projet d'Unité de traitement des matières de vidange (porté par un budget annexe) n'a pas été finalisé en 2024 :

N° AP	N° Opération	Libellé Opération	Montant de l'autorisation de programme 2024-2026	Montants des subventions 2024 à 2026	coût global de l'opération	CA 2023	RAR 2023	Crédits de Paiement 2024	Réalisations CFU 2024
		<b>BATIMENTS</b>	<b>1 724 800,00</b>	<b>760 794,00</b>	<b>964 006,00</b>	<b>19 952,00</b>	<b>288 244,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>127 834,90</b>
2401	50	AMENAGEMENT J PREVERT	1 724 800,00	760 794,00	964 006,00	19 952,00	288 244,00	160 000,00	127 834,90
		<b>ASSAINISSEMENT (HT)</b>	<b>288 000,00</b>	<b>144 000,00</b>	<b>144 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>
2402	75 / BA	UNITE DE TRAITEMENT MATIERES VIDANGE	288 000,00	144 000,00	144 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
		<b>PISCINES</b>	<b>2 745 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 745 710,00</b>	<b>141 673,13</b>	<b>91 080,00</b>	<b>18 110,00</b>	<b>3 441,49</b>
2403	12	PISCINE DE RIBERAC	2 745 710,00		2 745 710,00	141 673,13	91 080,00	18 110,00	3 441,49
		<b>TOTAL DU PPI</b>	<b>4 758 510,00</b>	<b>904 794,00</b>	<b>3 853 716,00</b>	<b>161 625,13</b>	<b>379 324,00</b>	<b>190 110,00</b>	<b>131 276,39</b>

Cette faiblesse du besoin de financement, malgré l'importance du volume de dépense s'explique par **une forte réalisation des recettes d'investissement** : elles s'établissent à 1.291 M € pour 1.402 M € budgétés soit 92.06%. Interviennent notamment une forte augmentation des amortissements : environ + 200 000 € entre 2023 et 2024 du fait du passage en M57 (prorata temporis).

**La collectivité a financé ses dépenses par 5.45% de subventions contre 16% en 2023, 31% d'emprunts et 63% d'autofinancement.**



A signaler que nous avons réalisé 245 000 € d'emprunt de « précaution » qui ont été levés car inscrits au chapitre 16 mais étaient des opérations liées à la reprise de la ZAE de Villeteureix dont les écritures comptables se neutralisaient en dépense et recette.

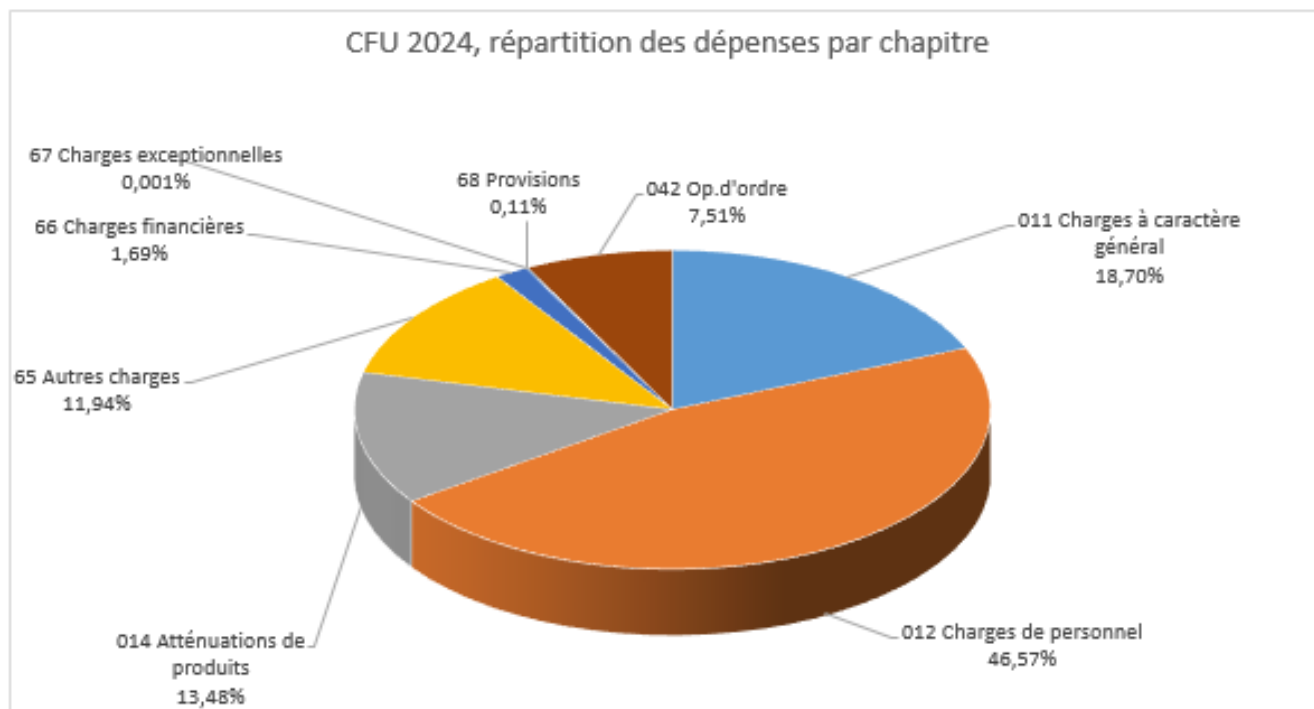
C'est pour cette raison qu'il sera proposé d'ajuster la situation en inscrivant 245 000 € de plus que nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) lors de l'affectation des résultats. Ainsi la recette de 245 000 € serait-elle « prélevée » sur le résultat 2024 et affectée aux recettes d'investissement du budget 2025.

Par ailleurs, toujours au niveau des recettes d'investissement, on note d'importants restes à réaliser recettes, supérieurs aux restes à réaliser dépenses : liés notamment à la prévision de vente de B&A pour 760 000 €.

Ces importantes réalisations des recettes expliquent le très faible besoin de financement de la section d'investissement souligné ci-avant.

## Les dépenses de fonctionnement : une stabilité des dépenses

Ventilation des dépenses de fonctionnement 2024 sur le budget principal :



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent au CFU 2024 à 11 900 643,38 € soit 3 000 € de moins qu'au compte administratif 2023.

La répartition en pourcentages montre que les charges de personnel restent stables, autour de 46% de la section. Les charges générales sont en diminution (20 à 18%) alors que les opérations d'ordre progressent de 2%, du fait du passage à la nomenclature M57, notamment avec l'obligation des amortissements au prorata temporis. Les chapitres 65 et 67 sont stables, ils doivent être considérés ensemble car la répartition des comptes a été modifiée par la M57.

L'augmentation des dépenses d'ordre masque le fait que **les dépenses réelles diminuent de 200 000 € entre les CA 2023 et 2024.**

chapitre		CA 2024	CA 2023	CA24 - CA23
011	charges à caractère général	2 225 180,14	2 381 657,44	-156 477,30
012	charges de personnel	5 542 036,69	5 536 436,73	5 599,96
014	atténuations de produits	1 604 392,00	1 580 094,00	24 298,00
65	autres charges	1 421 255,75	1 409 191,40	12 064,35
66	charges financières	200 527,11	188 566,66	11 960,45
67	charges exceptionnelles	90,00	11 035,51	-10 945,51
68	provisions	12 861,54	100 000,00	-87 138,46
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>11 006 343,23</b>	<b>11 206 981,74</b>	<b>-200 638,51</b>
023	virement à la SI	0,00	0,00	0,00
042	opérations d'ordre entre sections	894 300,15	696 968,88	197 331,27
<b>Total dépenses</b>		<b>11 900 643,38</b>	<b>11 903 950,62</b>	<b>-3 307,24</b>

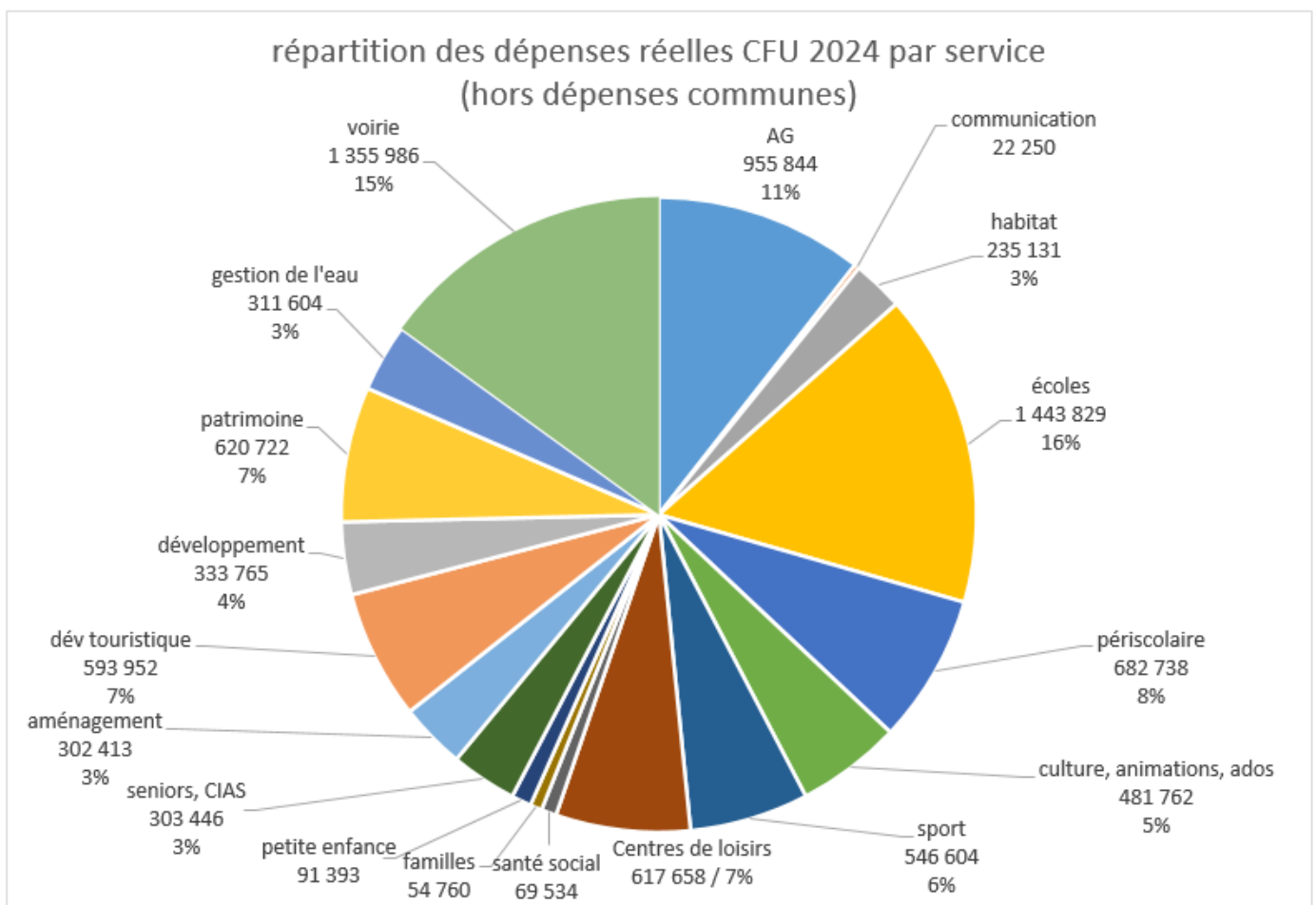
Entre 2023 et 2024, les dépenses à caractère général (011) diminuent de 156 000 €, essentiellement du fait des fournitures de voirie qui ont été virées en investissement de façon plus massive qu'en 2023 (+152 000 €). Les provisions ont diminué de 87 000 € (fin des provisions pour les déficits des zones).

Les reversements de fiscalité, non prévus, ont augmenté les atténuations de produits (014).

Les charges de personnel n'ont augmenté que de 5 600 € soit + 0.1% du fait de départs à la retraite non remplacés.

Ramené à l'habitant, les dépenses réelles 2024 s'élèvent à 486.10 €/hab en 2024 contre 495.49 €/hab en 2023 **soit une diminution de 9.39 €/hab (-2 %)**.

### ✚ Répartition des dépenses réelles par services



### + Le chapitre du personnel : une diminution globale des effectifs

**Le suivi des effectifs par service montre une diminution globale en Equivalents Temps Plein (ETP) entre 2023 et 2024 de -1.35 ETP à l'année.**

Les effectifs ont été analysés en termes d'ETP « annuels » c'est-à-dire en nombre d'heures globales réalisées rapportées à 35 h. Ainsi par exemple, un contractuel travaillant à mi-temps pendant la moitié de l'année a été comptabilisé comme 0.25 « ETP annuel » ; ou, trois agents à temps plein ayant travaillé pendant 4 mois chacun ont constitué un ETP annuel, l'équivalent d'un agent ayant travaillé toute l'année.

Cette diminution est liée à des choix de gestion des services ayant conduit à ne pas remplacer tous les départs à la retraite.

Cette diminution des effectifs a conduit à une stabilité du chapitre qui n'a augmenté que de 6 000 € entre 2023 et 2024 malgré les évolutions statutaires.

SERVICES	Réalizations 2023					Réalizations 2024				
	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	saisonniers	Total ETP	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	saisonniers	Total ETP
Administratif	14	14	1		15,00	13,5	13,86	1,04		14,90
Voirie	12	12	4,75	0,25	17,00	10	10,67	6,12		16,79
Batiments/Esp verts	9,5	9,5		0,25	9,75	9,5	8,75		0,25	9,00
SPANC	4	4			4,00	4	4			4,00
Finances/AG	3	3			3,00	3	3			3,00
RH	2	2	2		4,00	3	3,33	0,67		4,00
Urbanisme	4	3,8	2,72		6,52	3,5	3,05	3		6,05
Développement	1	1	2,2		3,20	1	1	2,7		3,70
OT	4,5	4,5	1,39	1,07	6,96	3,5	3,5	2,3	1,40	7,20
Animation	22	20,51	7,54	1,85	29,90	22	20,15	9,25	1,49	30,89
ATSEM	20	18,9	3,5		22,40	20	19,3	2,76		22,06
Culture	2	1,86			1,86	2	1,86			1,86
Entretien locaux	6	4,47	2,57		7,04	6	4,97	2,55		7,52
Sport	6	6	0,49	1,04	7,53	6	5,92		1,15	7,07
AAGV	1	1	0,23		1,23	0	0			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>111,00</b>	<b>106,54</b>	<b>28,39</b>	<b>4,46</b>	<b>139,39</b>	<b>107,00</b>	<b>103,36</b>	<b>30,39</b>	<b>4,29</b>	<b>138,04</b>

**+ Analyse de gestion des dépenses de fonctionnement :**

chapitre		BP 2024	CA 2024	% réalisation	CA24-BP24
011	charges à caractère général	2 481 278,70	2 225 180,14	90%	-256 098,56
012	charges de personnel	5 660 663,61	5 542 036,69	98%	-118 626,92
014	atténuations de produits	1 622 513,00	1 604 392,00	99%	-18 121,00
65	autres charges	1 765 922,53	1 421 255,75	80%	-344 666,78
66	charges financières	200 800,00	200 527,11	100%	-272,89
67	charges exceptionnelles	200,00	90,00	45%	-110,00
68	provisions	15 780,00	12 861,54	82%	-2 918,46
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>11 747 157,84</b>	<b>11 006 343,23</b>	<b>94%</b>	<b>-740 814,61</b>
023	virement à la SI	555 685,77	0,00	0%	-555 685,77
042	Op. d'ordre entre sections	898 019,00	894 300,15	100%	-3 718,85
<b>Total dépenses</b>		<b>13 200 862,61</b>	<b>11 900 643,38</b>	<b>90%</b>	<b>-1 300 219,23</b>

En termes de gestion des dépenses, la réalisation des dépenses réelles a été de 94% en moyenne, 98% pour les charges de personnel.

Le chapitre 011 des charges à caractère général s'est réalisé à 90% soit 256 000 € non réalisés. En 2023, la réalisation était de 86% soit 380 000 € qui n'avaient pas été consommés. Les principales non-consommations en volume concernaient notamment les « honoraires et conseils », les « études et recherches » ...

A contrario on peut constater certains dépassements, notamment le combustible (c/60621) : + 31 000 € (piscine).

Le chapitre 65 (participations) ne s'est réalisé qu'à 80% (340 000 € non consommés) car il portait les « dépenses imprévues » au compte 65888, et notamment la contrepartie des augmentations de fiscalité pour 140 000 €, les dépenses imprévues pour 50 000 € ; on note également 65 000 € non consommés pour les subventions aux budgets annexes : non réalisations de dépenses, augmentation des recettes (taxe de séjour notamment) ou abandon de recrutements (budget ADS).

Enfin, 18 600 € n'ont pas été versés en subventions (c/65748). Les non-réalisations concernent le CMSI Centre médical de soins infirmiers pour 5 100 € et les subventions culturelles pour 11 000 €.

### Des recettes de fonctionnement en légère diminution



Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 39 000 € par-rapport à 2023 : 12.987 M € contre 12.948 M €, mais ce sont les opérations d'ordre qui sont à l'origine de cette augmentation et qui camouflent **la diminution des recettes réelles (-20 000 €)** malgré l'augmentation des taux de fiscalité. Ceci est lié à la présence au CA 2023 de recettes exceptionnelles : 348 000 € de « filet de sécurité » au chapitre 74 et 110 000 € de recettes d'assurance au chapitre 75 (soit 458 000 € au total).

Ainsi les recettes réelles 2024 s'établissent-elles à 566.54 €/hab en 2024 contre 568 €/hab en 2023 **soit une diminution de 0.26%**.

Ainsi, **les augmentations de fiscalité 2024 sont équivalentes aux recettes exceptionnelles du CA 2023, d'où la stabilité des recettes.**

chapitre	CA 2024	CA 2023	CA24 - CA23
013 Atténuations de charges	6 272,37	1 106,64	5 165,73
70 Produit des services	1 213 109,98	1 279 425,81	-66 315,83
73 Impôts et taxes	3 121 690,00	8 948 965,00	420 382,00
731 Fiscalité locale	6 247 657,00		
74 Dotations, subventions	1 847 126,12	2 212 125,99	-364 999,87
75 Autres produits gestion courante	335 125,68	336 662,88	-1 537,20
77 Produits exceptionnels	56 598,20	57 000,00	-401,80
78 Reprises sur provisions	0,00	12 903,18	-12 903,18
<b>Total recettes réelles</b>	<b>12 827 579,35</b>	<b>12 848 189,50</b>	<b>-20 610,15</b>
042 opérations d'ordre entre sections	159 851,47	99 909,13	59 942,34
<b>Total recettes</b>	<b>12 987 430,82</b>	<b>12 948 098,63</b>	<b>39 332,19</b>
002 résultat de fnt reporté	0,00		0,00
<b>Total</b>	<b>12 987 430,82</b>	<b>12 948 098,63</b>	<b>39 332,19</b>



La fiscalité (ch 73 et 731) marque une augmentation de 420 000 € entre 2023 et 2024 :

- 385 000 € pour la fiscalité directe locale (dont 331 000 € liés à l'effet « bases » et 140 000 € liés à l'effet « taux »),
- 19 000 € pour la TASCOM (augmentation du coefficient multiplicateur : 2<sup>o</sup> année),
- 10 000 € pour les IFER
- et 20 000 € de rôles supplémentaires.

En revanche, le FPIC a reculé de 8 000 €.

**A noter que malgré cette forte augmentation des recettes de fiscalité, les dépenses réelles de fonctionnement sont restées stables, ce qui signifie que ces recettes n'ont pas servi à financer le fonctionnement mais l'investissement.**

A côté de cette forte augmentation, on note une diminution des recettes des domaines et surtout des dotations et subventions.

Les recettes des domaines (chap. 70) diminuent de -66 000 €, essentiellement liés à la diminution des remboursements de personnel pour 59 000 € (neutres pour le budget : diminution en parallèle des dépenses).

On note une bonne dynamique des redevances sport et périscolaires qui augmentent de +24 000 € mais les prévisions de recettes Habitat (Ma prime rénov') n'ont pas été réalisées (-22 000 €).

Les dotations et subventions (ch74) marquent une forte diminution de 365 000 €, essentiellement du fait du « filet de sécurité » pour 348 000 € en 2023 et des subventions du service intercommunalité.

On note également un recul du FCTVA de 36 000 € car davantage de fournitures de voirie ont été passées directement en investissement.

En revanche, la DGF augmente de 51 000 €, la CAF augmente de 29 000 € et les compensations d'Etat (pour la CET et le foncier) augmentent de 30 000 € par-rapport à 2023.

Au chapitre 77, les 57 000 € de produits exceptionnels sont liés aux ventes de terrains et aux reprises (tracteurs).

**Des ratios stables**

Le report en fonctionnement progresse de presque de 1 M€.

Notre CAF progresse alors que les prévisions 2024 laissaient entendre une dégradation significative : la CAF brute du budget principal progresse de 106 000 € soit + 6% et la CAF nette de 10% par-rapport au CA 2023.

	Budget principal CA 2023	Budget principal CA 2024	Évolution
Recettes réelles de fonctionnement hors 775, 776, 777, 78	12 778 286,32	12 770 981,15	-7 305,17
Dépenses réelles de fonctionnement hors 6741, 675, 676, 68,	11 106 981,74	10 993 481,69	-113 500,05
CAF brute	1 671 304,58	1 777 499,46	106 194,88
Capital remboursé 2024	593 997,00	587 934,41	-6 062,59
CAF nette	1 077 307,58	1 189 565,05	112 257,47
MAC (marge autofinancement courant)	0,92	0,91	-0,01
Dette au 31/12	6 319 847,00	6 576 877,09	257 030,09
Capacité de Désendettement	3,78	3,70	-0,08

L'année 2024 se caractérise par un retour à une situation comparable aux années précédentes en termes de résultats.

Le volume de la section d'investissement est plus important que d'ordinaire du fait d'opérations « croisées », neutres pour le budget (Besse&Aupy : 760 000 €, reprise de Villeteureix : 447 000 €.)

Une forte réalisation des recettes d'investissement, notamment du fait de l'augmentation des amortissements ainsi que d'une sur-réalisation des emprunts à hauteur de 245 000 € suite aux opérations de reprise de la ZAE, engendre une diminution du besoin de financement de la section d'investissement. Il est proposé de « forcer » le « 1068 », excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur du même montant lors de l'affectation des résultats.

Les résultats de fonctionnement sont d'une grande stabilité par-rapport à 2023 en dépenses comme en recettes ; en recettes, l'augmentation des impôts et taxes (420 000 €) compense les produits exceptionnels du CA 2023 (filet de sécurité et assurances suite à la grêle : 458 000 €). Au vu de la stabilité des dépenses de fonctionnement, il apparaît que cette augmentation des recettes a servi à financer de l'investissement et non du fonctionnement.

Du fait de la diminution du besoin en investissement et de la stabilité du fonctionnement, le résultat reporté de fonctionnement augmente fortement par-rapport à 2023. La CAF nette progresse de 112 000 € soit +10% par-rapport au CA 2023.

### 3- LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

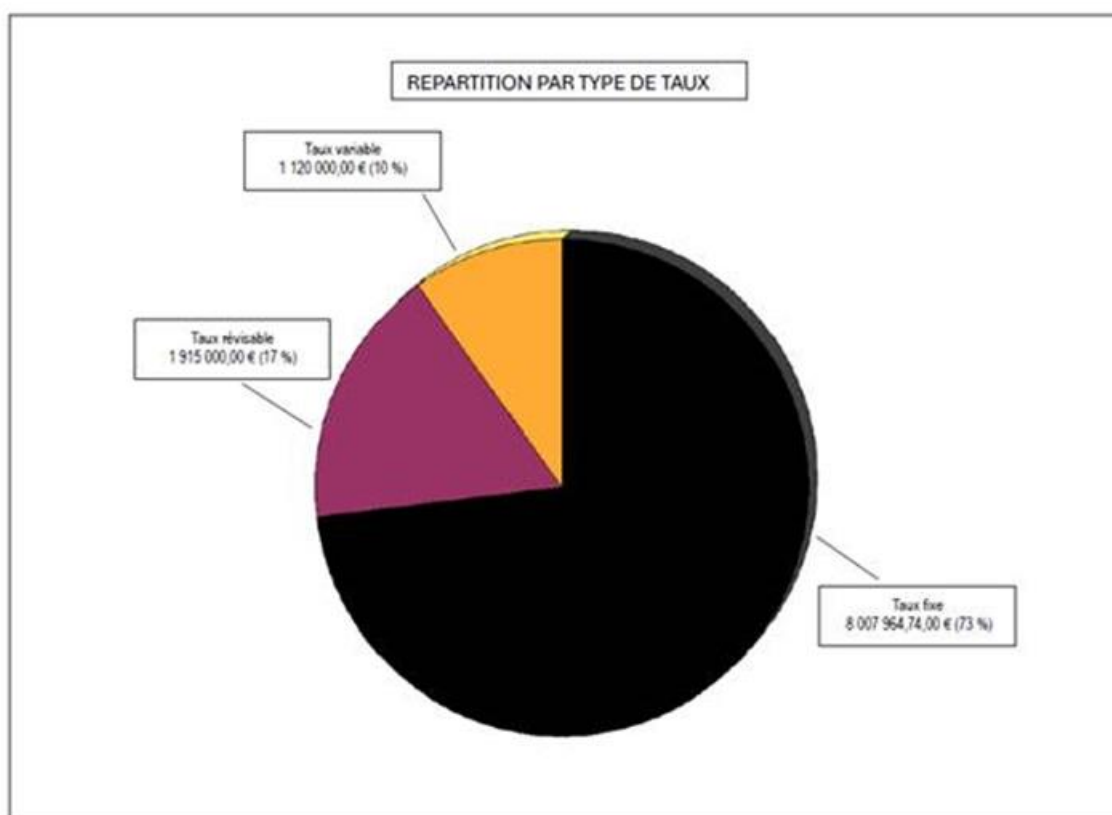
✚ **Encours de la dette en € /habitant** : 303 €/hab contre 294 €/hab en 2023, sur les budgets agrégés.

En intégrant le Capital Restant Dû des budgets annexes, la dette globale est de 6 650 518.65 €.

La dette de la CCPR est à 73% à taux fixe, 17% à taux révisable et 10% à taux variable. Aucun emprunt toxique n'a été réalisé.

En 2024, 73 % du capital de la dette est lié aux opérations de Voirie.

Pour les autres emprunts l'annuité est compensée pour partie par des redevances et loyers à hauteur de 110 864 € en 2024.



✚ **Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement** :

Ce ratio est stable : il s'élève en 2024 à 40.21 % contre 40,25 % en 2023 sur les budgets consolidés.

## Autofinancement et désendettement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute calculée sur le CFU du budget principal est de 1 777 499 €, en augmentation de +106 000 € par-rapport à 2023. Ce ratio sur les budgets consolidés est de 2 254 487 €, en augmentation de 223 000 € par-rapport à 2023.

(CAF brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)

En déduisant les remboursements de capital d'emprunt, on obtient une capacité d'autofinancement nette (CAF nette) de 1 189 868 € au budget principal, en augmentation de 112 257 € par-rapport à 2023. Ce ratio sur les budgets consolidés s'élève à 1 630 846 € contre 1 388 238 € en 2023. Il s'agit de la marge de manœuvre restant à la collectivité, une fois payées les dépenses courantes et les emprunts.

(CAF nette = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – capital d'emprunts)

La capacité de désendettement, qui était de 3.78 années en 2023, est de 3.70 années en 2024 sur le budget principal. Sur les budgets agrégés, ce ratio passe de 3.27 années en 2023, à 3.05 années en 2024. Ce ratio reste plus que correct puisqu'il est convenu de considérer que le seuil d'alerte se situe autour de 10 ans.

Ce ratio représente le nombre d'années qu'une collectivité mettrait pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

(Capacité de désendettement = dette au 31/12 / CAF brute)

La marge d'autofinancement courant s'établit en 2024 à 91% sur le budget principal contre 92 % en 2023. Cela représente la part des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement du capital d'emprunt sur les recettes réelles de fonctionnement.

	Budget principal CA 2023	Budget principal CA 2024	évolution	Budgets agrégés CA 2023	budgets agrégés CA 2024	évolution
recettes réelles de fonctionnement retraitées	12 778 286,32	12 770 981,15	-7 305,17	16 453 449,55	17 031 298,35	577 848,80
dépenses réelles de fonctionnement retraitées	11 106 981,74	10 993 481,69	-113 500,05	14 422 297,31	14 776 811,25	354 513,94
CAF brute	1 671 304,58	1 777 499,46	106 194,88	2 031 152,24	2 254 487,10	223 334,86
Taux d'épargne brute (CAF B / RRF)	13,08%	13,92%	0,84%	12,34%	13,19%	0,85%
capital remboursé 2024	593 997,00	587 934,41	-6 062,59	587 934,41	623 640,86	35 706,45
CAF nette	1 077 307,58	1 189 565,05	112 257,47	1 443 217,83	1 630 846,24	187 628,41
MAC (marge autofinancement courant)	0,92	0,91	-0,01	0,91	0,90	-0,01
dette au 31/12	6 319 847,00	6 576 877,09	257 030,09	6 650 518,65	6 871 841,79	221 323,14
capa. Désendettement	3,78	3,70	-0,08	3,27	3,05	-0,23

#### 4- LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES SOUS FORME DE PRESTATIONS EN NATURE OU DE SUBVENTIONS

##### Liste des subventions attribuées en 2024 :

TOTAL GENERAL	1 574 803,56
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>380 985,60</b>
<b>Associations</b>	<b>147 682,11</b>
AMICALE DE LA CCPR 24600 RIBER	240,11
AMICALE ST JUST CHEZ MME DOURT	800,00
ANIMER POUR VIVRE A SIORAC TRA	416,00
ARCHERS DE L'ETOILE 24190 SAIN	859,00
ASSO CHORALE TRAIT D UNION 246	600,00
ASSO CULTURELLE IRLANDAISE DE	2 500,00
ASSOC FC LTMV FETE DU SPORT 24	300,00
ASSOC PREVER 24600 RIBERAC (6	17 000,00
ASSOCIATION RIB CAR 24600 RIBE	600,00
ASSOCIATION RURAL SAUVAGE 2435	5 000,00
CAFE PLUCHE CAFE ASSOCIATIF EP	4 400,00
CAR HANDBALL 24600 RIBERAC (CE	1 529,00
CAR RUGBY 24600 RIBERAC (STADE	2 152,00
CAR TENNIS 24600 RIBERAC (Stad	1 194,00
CAVALIERS ET MENEURS DE LA VAL	150,00
CLUB BASKET TOCANE SOUS SECTIO	1 066,00
CLUB D ENTREPRISES DU PAYS RIB	5 000,00
CLUB FOOT DE TOCANE UNION SPOR	1 604,00
CROIX ROUGE FRANCAISE DON DES	750,00
DOUCHAPT BLUES 24350 DOUCHAPT	2 031,00
ECOLE ALLEMANS AMICALE LAIQUE	2 440,00
ECOLE BERTRIC BUREE AMICALE LA	2 650,00
ECOLE CHERVAL AD OCCE 24 CHERV	1 199,00
ECOLE DE CELLES ASSO FOYER SOC	2 566,00
ECOLE DE GRAND BRASSAC AD OCCE	2 356,00
ECOLE DE PAUSSAC POSSAKLAND 24	2 503,00
ECOLE DE ST MARTIN COOPERATIVE	2 566,00
ECOLE DE VERTEILLAC SECTION EC	3 660,00
ECOLE HAUTS DE DRONNE ASSOCIAT	5 974,00
ECOLE JULES FERRY COOPERATIVE	4 629,00
ECOLE LA TOUR BLANCHE-CERCLES	2 167,00
ECOLE MATERNELLE COOP SCOLAIRE	3 597,00
ECOLE MATERNELLE LISLE LISLE A	2 440,00
ECOLE MATERNELLE RIBERAC COOP	2 044,00

Personnes physiques	35 326,75
M BEAUMONT FREDERIC 24600 RIBE	729,28
M BERAUD MICHEL 24600 VANXAINS	554,80
M BLANCHET RENE 24320 SAINT-PA	256,42
M BRETON DANIEL 24350 TOCANE S	200,01
M CAPS ROBERT 24490 LA ROCHE-C	700,00
M CARCAUZON RAYMOND	689,81
M CHARBONNET MICKAEL 24320 BER	975,00
M DE OLIVIERA MARQUES RUI MANU	875,00
M DEROQUEMAUREL AYMERY 24600 V	726,20
M DESVERGNES JEAN LOUIS 24350	482,56
M DUBOIS GILLES 24600 VILLETOU	259,00
M DUCOS GERALD 24600 ALLEMANS	700,00
M GILAUDE YVES 24600 RIBERAC (	558,91
M HARDMAN SIMON 24320 GOUT-ROS	564,93
M JAUBERT ALAIN 24600 SAINT-MA	579,14
M LABRUGERE PHILIPPE 24310 PAU	371,93
M LACOUR JEAN-PIERRE 24190 SAI	74,58
M LAVIGNAC GINETTE 24600 RIBER	587,60
M LECLANCHE CHRISTOPHER 24350	825,81
M LETEVE JEAN-PIERRE 24350 TOC	383,61
M LOURDEL ROGER 24600 SEGONZAC	493,71
M MICHY LAURENT 24320 GOUT-ROS	975,00
M MOREAU RENE 24320 CHAMPAGNE-	247,50
M PEPIN YANNICK 24800 THIVIERS	700,00
M PIEDNOIR JEAN-PAUL 24350 DOU	163,97
M POITEVIN THOMAS 33350 SAINT-	4 900,00
M POLARD PASCAL 24350 TOCANE-S	469,38
M RIEUBLANC JACKY 24600 VILLET	402,63
M ROMANOSKY MICHEL 24600 RIBER	935,00
M ROUSSEAU REMY 24600 RIBERAC	450,79
M VARAILHON JEAN LOUIS 24600 S	515,81
MME AUGIS MARIE SOLANGE 24190	700,00
MME BEUQUE ANAIS 24320 BERTRIC	875,00
MME BONNIN MAURICETTE 24320 CO	786,48
MME BRACHET ELODIE 24350 LISLE	716,83
MME CARON BERNADETTE 24320 LA	563,24
MME CHABRIER SONIA	521,78
MME CHORLET ERA 24600 RIBERAC	700,00
MME DENIS JOSETTE 24310 PAUSSA	599,14
MME DESGOULIERES EMELINE 24600	144,97
MME DESMOULIN EVANGELINE 24350	609,37
MME DUBARD MARIE GILBERTE 2460	267,95
MME DUBUR LILIANE 24600 ALLEMA	389,41
MME DUCOURTIEUX LUCIE 24600 CE	700,00
MME GAUTRIAS JOSETTE 24490 LA	147,25
MME HOORNAERT MARIE PAULE 2460	429,86
MME HUC SANDRINE 24350 LISLE (	700,00
MME JOUFFROY SONIA 24600 ALLEM	700,00
MME LAMBERT ISALINE 24350 TOCA	490,45
MME LONGAUD MALORY 24410 LA JE	701,28
MME NONCLERCQ EVA 24350 LISLE	907,83
MME ROUZEAU JEANINE 24410 SAIN	166,38
MME SETZE CHRISTIANNE	670,00
MME SOREY CHRISTIANE 24600 CEL	225,62
MME TEILLOUT DELPHINE 24600 RI	765,63
MME VIALLET FLORENCE 24600 RIB	340,50
MME VIRECOULON CHRISTIANE 2460	159,40
VALET DES JEUX 24190 SAINT-VIN	400,00

Autres	197 976,74
TRESOR PUBLIC	197 976,74
Personnes de droit public	1 193 817,96
Etat	0,00
Régions	0,00
Départements	17 640,09
SYNDICAT MIXTE PERIGORD	17 640,09
Communes	150 000,00
COMMUNE DE RIBERAC	150 000,00
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	765 066,62
BUDGET ADS 24600 RIBERAC (11 R	113 944,33
BUDGET BEAUCLAIR	50 306,06
BUDGET OFFICE TOURISME INTERCO	205 673,52
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DE	124 367,00
ENFANCE JEUNESSE CRECHE	15 267,40
SYND RIVIERES BASSIN DRONNE	143 139,31
SYNDICAT MIXTE NUMERIQUE	112 369,00
Autres	261 111,25
CIAS DU VAL DE DRONNE 24350 TO	190 000,00
ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME	43 125,00
PAYS PERIGORD VERT	27 486,25
TRESOR PUBLIC DE RIBERAC	500,00

### 5- LISTE DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

Budget	déléataire	Service délégué
Budget Annexe Assainissement Non Collectif	Sogedo Saur Agur Lyonnaise des Eaux	Facturation des redevances
Budget REOMI	SMD3	Collecte et traitement des ordures ménagères

### 6- TABLEAU DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Budget	Acquisition	Cession	Valeur
Budget principal	Bâtiment OTI		80 000,00 € TTC
	Maison Chartres		83 080,58 € TTC
		Vente parcelle PUYMOZAC COMIN	942,20 € TTC
		Vente parcelle GOSOR MOTOR	24 456,00 € TTC
Budget annexe ZAE Jarissous		Vente parcelle BERNARDI	6 849,00 € TTC
Budget Annexe Lotissement CCHD		Vente parcelle DESOGUE-MENESPLIER	22 101,15 € TTC
		Vente parcelle BAUQUE	16 862,15 € TTC